

JM CONCEPT ENERGIE

1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 - LOUBRESSAC
FRANCE

Siret : 83985707500015
Email : julien46.martignac@icloud.com
Monsieur Julien MARTIGNAC

**Concept Energie****FACTURE**

N° : FAC00001536
Date d'émission : 03/02/2026
Siret : 50157329900036
N° TVA : NC
N° client : CLT00000250

SAS Julien TILLIE Ebéniste

Lieu dit "Montay"
46120 LE BOURG
FRANCE

*SAS Manufacture de Gabat
22,94, route du Limagne
46320 BONAC*

Réf. : Fourniture matériel : Bouche de ventilation ø150.**- Fourniture de bouche de ventilation en ø150 -**

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
1) - Matériel:					
Diffuseur mural extra plat BAILLINDUSTRIE ø160 avec manchon acier.	3,00	pc	50,00 €	150,00 €	20,00%
Sous-total				150,00 €	

Type de vente : Vente de biens

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	150,00 €	20,00%	30,00 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	180,00 € au 31/03/2026

Coordonnées bancaires

Nom	Banque populaire occitane
IBAN	FR76 1780 7008 1515 5210 4083 579
BIC	CCBPFRPPTLS

Le montant total s'élève à cent quatre-vingt euros

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).
Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Total HT	150,00 €
TVA	30,00 €
Total TTC	180,00 €